



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240624-36-2024-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°36-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin (24/06/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(21)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme SEDE donne pouvoir à Mme GICQUEL, Mme FILLASTRE à Mme CAMAGNA, Mme RACAULT à Mme ROLDAO-MARTINS, Mme LECKI à Mme GUILBERT, Mme PEUCHET à Mme DUPOUY

Absent non représenté : M. SENE

Secrétaire de séance : M. Didier WROBLEWSKI

Tarification des services publics communaux 2024-2025

Madame le Maire rappelle que lors de la crise sanitaire, en 2020, le conseil municipal a voté le gel de la tarification des services publics. En 2021, les tarifs correspondant au service Enfance, ont été réhaussés à la hauteur de l'augmentation du coût de la prestation du nouvel opérateur de restauration, API. Les tarifs des autres services publics ont pour leur part été une nouvelle fois gelés. En 2022, tous les tarifs des services publics ont été gelés. En 2023, malgré la hausse importante du marché restauration scolaire ces deux dernières années, les tarifs du service Enfance ont de nouveau été proposés et votés sans hausse. Les services de l'école de musique ont été réhaussés à hauteur du niveau de l'inflation constatée de l'époque. A été créé également l'année passée, une tarification pour certains spectacles culturels.

Pour la rentrée scolaire 2024, Madame le Maire propose, comme annoncés en Débat d'Orientation Budgétaire, le vote de la tarification des services publics de Survilliers, sans hausse.

Soutien au pouvoir d'achat :

A cette proposition, il est également présenté une nouvelle grille tarifaire des services périscolaires de la pause méridienne, du au renouvellement de l'adhésion au dispositif de la cantine à 1€. **Cette dernière vise à redistribuer les recettes** supplémentaires générées par la contribution de l'Etat au dispositif de la cantine à 1€, à l'ensemble des usagers, **tous quotients familiaux compris**. Il est donc proposé une baisse de 40 centimes par jour de fréquentation de la pause méridienne, du QF 1 au QF 4, soit pour une fréquentation régulière, **l'équivalent d'un mois de facture en moins**.

Les usagers présentant un QF 5, à l'instar du QF 6, se verront bénéficier dorénavant, sur proposition de la municipalité, de la tarification à 1€ par jour.

La municipalité s'engagerait, sur une tarification identique également en 2025, soit un engagement de deux années.

Soit, à partir du 1^{er} septembre 2024, les tarifs suivants :

ARTICLE 1 : SERVICE ENFANCE

MERCREDIS LOISIRS			<i>REPAS COMPRIS</i>	
		Surveilliers	Extérieurs	
Pré-Accueil 7H00 – 9H00 ou Post Accueil 17H00 – 19H00	QF1	2,00 €	4,00 €	
	QF2	2,00 €	4,00 €	
	QF3	2,00 €	4,00 €	
	QF4	1,85 €	3,70 €	
	QF5	1,70 €	3,40 €	
	QF6	1,55 €	3,10 €	
Demi-journée Matin 9H00 – 13H30	QF1	13,00 €	26,00 €	
	QF2	12,00 €	24,00 €	
	QF3	11,00 €	22,00 €	
	QF4	10,00 €	20,00 €	
	QF5	9,00 €	18,00 €	
	QF6	8,00 €	16,00 €	
Demi-journée Après Midi 11H30 – 17H00	QF1	13,50 €	27,00 €	
	QF2	12,75 €	25,50 €	
	QF3	12,25 €	24,50 €	
	QF4	11,25 €	22,50 €	
	QF5	10,25 €	20,50 €	
	QF6	9,50 €	19,00 €	
Journée complète 9H00 – 17H00	QF1	18,75 €	37,50 €	
	QF2	17,25 €	34,50 €	
	QF3	15,50 €	31,00 €	
	QF4	14,00 €	28,00 €	
	QF5	12,50 €	25,00 €	
	QF6	11,50 €	23,00 €	
VACANCES SCOLAIRES			<i>REPAS COMPRIS</i>	
		Surveilliers	Extérieurs	
Pré-Accueil 7H00 – 9H00 ou Post Accueil 17H00 – 19H00	QF1	2,00 €	4,00 €	
	QF2	2,00 €	4,00 €	
	QF3	2,00 €	4,00 €	
	QF4	1,85 €	3,70 €	
	QF5	1,70 €	3,40 €	
	QF6	1,55 €	3,10 €	
Demi-journée Matin 9H00 – 13H30	QF1	10,00 €	20,00 €	
	QF2	9,50 €	19,00 €	
	QF3	9,00 €	18,00 €	
	QF4	8,50 €	17,00 €	
	QF5	8,00 €	16,00 €	
	QF6	7,50 €	15,00 €	
Demi-journée Après Midi 11H30 – 17H00	QF1	11,00 €	22,00 €	
	QF2	10,50 €	21,00 €	
	QF3	10,00 €	20,00 €	
	QF4	9,50 €	19,00 €	
	QF5	9,00 €	18,00 €	
	QF6	8,50 €	17,00 €	
Journée complète 9H00 – 17H00	QF1	13,50 €	27,00 €	
	QF2	13,00 €	26,00 €	
	QF3	12,50 €	25,00 €	
	QF4	11,75 €	23,50 €	
	QF5	11,00 €	22,00 €	
	QF6	10,50 €	21,00 €	

TEMPS PERISCOLAIRES			
		Survilliers	Extérieurs
Accueil du Matin	QF1	3,00 €	6,00 €
	QF2	2,75 €	5,50 €
	QF3	2,50 €	5,00 €
	QF4	2,25 €	4,50 €
	QF5	2,00 €	4,00 €
	QF6	1,75 €	3,50 €
Pause Méridienne (repas périscolaire) 11H30 – 13H30	QF1	5,00 €	7,80 €
	QF2	4,60 €	7,30 €
	QF3	4,20 €	6,80 €
	QF4	3,80 €	6,30 €
	QF5	1,00 €	1,00 €
	QF6	1,00 €	1,00 €
	Panier repas PAI	1,50 €	3,00 €
Accueil du Soir 16H30 – 19H00	QF1	4,30 €	8,60 €
	QF2	4,00 €	8,00 €
	QF3	3,70 €	7,40 €
	QF4	3,40 €	6,80 €
	QF5	3,10 €	6,20 €
	QF6	2,80 €	5,60 €
Etudes Surveillées 16H30 – 18H00	QF1	4,30 €	8,60 €
	QF2	4,00 €	8,00 €
	QF3	3,70 €	7,40 €
	QF4	3,40 €	6,80 €
	QF5	3,10 €	6,20 €
	QF6	2,80 €	5,60 €
Accueil Post Etudes 18H00 – 19H00	QF1	1,00 €	2,00 €
	QF2	0,95 €	1,90 €
	QF3	0,90 €	1,80 €
	QF4	0,85 €	1,70 €
	QF5	0,80 €	1,60 €
	QF6	0,75 €	1,50 €

1°a) **Dans le cas de retard**, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement est facturé au taux horaire de **15 euros de l'heure, toute heure entamée étant due.**

1°b) Dans le cadre **d'inscriptions hors délais, une majoration sera appliquée.** Celle-ci, pour les résidents de la commune de Survilliers, est égale au tarif de base multiplié par deux. La majoration pour les résidents extérieurs à la Ville est égale au tarif extérieur réhaussé de 50%.

2) La municipalité s'engage à geler la tarification « temps périscolaire », volet « pause méridienne », tel que présentée dans le tableau ci-avant, pendant deux exercices budgétaires (2024 et 2025), sous condition de la signature de la convention avec l'Etat portant sur la cantine à 1€ pour la période 2024-2027.

LES SEJOURS				
Séjour de vacances 2024	QF 1 et 2	QF 3 et 4	QF5	QF6
	250 €	200 €	125 €	75€
Mini-séjour de 4 ou 5 jours*	QF 1 et 2	QF 3 et 4	QF5	QF6
	30 €	25 €	15 €	10 €
Mini-séjour de 2 jours*	QF 1 et 2	QF 3 et 4	QF5	QF6
	20 €	15 €	10 €	5 €

* Du fait de son caractère accessoire, la tarification des mini-séjours est assujettie au forfait présenté ci-dessus, ajouté à la tarification du nombre de journées complètes en accueil de loisirs égal à la durée de l'évènement.

ARTICLE 2 : JEUNESSE « Le Lab »

PASS ANNUEL (le Pass' Lab)			
	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
Adhésion annuelle	QF 1 et 2	40 €	100 €
	QF 3 et 4	30 €	90 €
	QF 5	25 €	80 €
	QF 6	20 €	70 €

Cette adhésion comprend la fréquentation de manière illimitée, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunesse (15-17 ans), du mardi au samedi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante du mercredi et du samedi.

TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES			
	Quotients familiaux	Résidents de Survilliers	Résidents extérieurs
Vacances scolaires (tarification hebdomadaire)	QF 1 et 2	30 €	80 €
	QF 3 et 4	25 €	70 €
	QF 5	20 €	60 €
	QF 6	15 €	50 €

Cette tarification comprend la fréquentation de manière illimitée, pendant une semaine entière, lors des vacances scolaires de zone C, aux accueils pré-adolescents (11-14 ans) et de jeunes (15-17 ans), du lundi au vendredi, y compris lors des activités et sorties programmées par l'équipe encadrante tout au long de la semaine. Le Pass'Lab est un prérequis pour avoir accès aux activités des vacances scolaires.

LES SEJOURS				
Séjour de vacances 2023	QF 1 et 2	QF 3 et 4	QF5	QF6
	250 €	200 €	125 €	75€

Rappel des quotients familiaux :

QF1	Quotient supérieur à 1.600
QF2	Quotient compris entre 1.200 et 1.599
QF3	Quotient compris entre 1.000 et 1.199
QF4	Quotient compris entre 750 et 999
QF5	Quotient compris entre 550 et 749
QF6	Quotient inférieur à 550

ARTICLE 3 : ECOLE DE MUSIQUE COMMUNALE

TARIFS		
TARIFS TRIMESTRIELS		
	Adhérents Survilliers	Adhérents Extérieurs
Instrument ou chant 20 mn/semaine et formation musicale	65 €	135 €
Instrument ou chant 30 mn/semaine et formation musicale	100 €	205 €
Instrument ou chant 45 mn/semaine et formation musicale	140 €	295 €
Instrument ou chant 1 heure/semaine et formation musicale	185 €	380 €
MAO 2h / semaine (cours collectif)	80 €	205 €
Formation musicale (éveil / solfège)	20 €	35 €
TARIFS ANNUELS		
Chorale	55 €	80 €
Atelier musique actuelle		
Ensemble instrumental (atelier isolé)		

1er trimestre : septembre, octobre, novembre et décembre ; 2ème trimestre : janvier, février et mars ; 3ème trimestre : avril, mai et juin.

ARTICLE 4 :

- Emplacements forains** : 8,90 € HT le mètre linéaire et 145.00 € HT pour les manèges
- Droit de place pour les commerçants ambulants** : 1,50 € HT le mètre linéaire

ARTICLE 5 :

Location salle des fêtes :

	TARIF SEMAINE 2024-2025	TARIF WEEK-END 2024-2025
PARTICULIERS résident de Survilliers (tarif classique)	350 €	700 €
ASSOCIATIONS DE SURVILLIERS	Gratuité une fois par an puis demi-tarif pour la 2 ^{ème} location puis tarif classique	
ASSOCIATIONS CARITATIVES DE SURVILLIERS	Gratuité deux fois par an puis tarif classique	
PERSONNEL COMMUNAL	Demi-tarif dans la limite d'une fois par an. L'agent en question doit être en activité pour la commune, depuis minimum 6 mois.	

Dans le tarif, est compris la location de la salle, les consommations de gaz, d'électricité et d'eau, le prêt des tables, des chaises et de la vaisselle. La casse sera facturée en sus après la vérification de l'état des lieux.

ARTICLE 6 :

Tarifification saison culturelle au théâtre de la bergerie :

	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT (- 18 ans, étudiants, + de 65 ans)
SPECTACLE TOUT PUBLIC (TARIF JAUNE)	10,00 €	7 €
SPECTACLE DESTINÉ A UN JEUNE PUBLIC (TARIF VERT)	10,00 €	5 € (gratuit pour les moins de 6 ans)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ARTICLE 1^{er} : **FIXE** la tarification des services publics communaux comme présentés aux articles 1 à 6 de la présente délibération.

- ARTICLE 2 : **PRECISE** que ces tarifs seront tacitement reconduits sur les années scolaires suivantes, sauf délibération contraire et postérieure.
- ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de GARGES-LÈS-GONESSE.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS